



## Conditions Générales de Location et d'Annulation

- Toute réservation effectuée doit être confirmée dans les 48 heures par le lien de paiement envoyé par mail  
Arrhes de **30 %** du montant du séjour + le montant de l'assurance Annulation si vous l'avez souscrite.
- A réception des arrhes, nous vous envoyons par e.mail votre réservation.
- Le solde est à régler 14 jours avant votre arrivée / lien de paiement par mail.
- Arrivées à partir de **15 h 30** - Départs jusqu'à **10 h**  
En cas d'arrivée tardive après 20 h, merci de nous informer pour donner les informations relatives à la remise des clés.
- Des changements concernant nos services en application aux restrictions imposées par le gouvernement n'impliqueront pas un changement de prix ou annulation de séjour.

### L'hiver :

- Les Forfaits de ski à tarifs promotionnels sur certaines périodes sont non-remboursable, non-modifiable même en cas de fermeture exceptionnelle du domaine de ski  
*En cas de fermeture définitive du domaine skiable dû à une pandémie, les jours non skiés seront remboursés.*
- La fermeture des remontées mécaniques ne donne pas lieu à un remboursement / annulation du séjour.

## 1 / CONDITIONS D'ANNULATION

Les frais d'annulation appliqués par La résidence La Renardière sont les suivants :

- **A + de 30 jours de l'arrivée** Les arrhes de 30 % **sont remboursés - 50 €** de frais de réservation  
Ou conservés sous forme d'**Avoir valable 18 mois**
- **De 30 jours à 14 jours compris** Les arrhes de 30 % **sont conservés**
- **A moins de 14 jours de l'arrivée** **100 % du séjour est conservé**
- **Modification de séjour ou écourté en cours de vacances :** Le séjour sera facturé dans sa totalité

## 2 / OPTION ASSURANCE ANNULATION 5 % du montant de vos vacances

\* Inclus Epidémies - Forfait Ski / Infos sur flyer joint à votre devis (hors taxe de séjour)

→ **Si vous avez souscrit** à l'assurance Annulation Gritchen / Mutuaide lors de votre réservation.

- 1 - Annuler votre réservation auprès de La renardière
- 2 – Informer par écrit dans les 5 jours l'assurance Gritchen  
[www.declare.fr](http://www.declare.fr) [sinistre@declare.fr](mailto:sinistre@declare.fr) avec votre numéro de contrat d'assurance.

### Situation exceptionnelle

Si des mesures gouvernementales françaises ne permettraient pas de :

- Ouvrir la résidence ou continuer son exploitation
  - D'autoriser les déplacements à but touristique
- Les conditions d'annulation seraient établies selon les mesures liées à notre activité.